

Communiqué de presse de la FRA

**Rapport de la FRA sur « Gérer une urgence
concernant les droits fondamentaux –
la situation des personnes franchissant la frontière terrestre grecque
de manière irrégulière »**

Vienne, le 8 mars 2011

L'Agence européenne des droits fondamentaux publie aujourd'hui un rapport sur la situation des droits fondamentaux des personnes entrant de manière irrégulière en Grèce en franchissant la frontière terrestre avec la Turquie. Le rapport est fondé sur des recherches sur le terrain menées dans la région d'Évros en janvier 2011.

« La situation à la frontière terrestre extérieure de l'UE entre la Grèce et la Turquie constitue une situation d'urgence en ce qui concerne les droits fondamentaux. Des personnes, y compris des femmes enceintes et des familles avec de jeunes enfants, y sont retenues dans des conditions inhumaines », affirme le Directeur de la FRA, M. Morten Kjaerum.

La situation au centre de rétention à Soufli en constitue un exemple: le 29 janvier 2011, le jour de la visite de la FRA, 144 personnes étaient retenues dans une seule pièce mesurant environ 110m². Il n'y a pas de chauffage et on n'y trouve qu'un seul WC et une seule douche froide pour toutes les personnes en rétention, alors que les températures à l'extérieur sont proches de zéro degré. Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe recommande un espace de 4m² par personne retenue dans les lieux de rétention collectifs. Toutefois, aucune mesure d'urgence n'a été mise en œuvre par les autorités grecques pour améliorer les conditions de rétention dans les centres d'Évros, et ce malgré la disponibilité des fonds de l'UE.

Le rapport de la FRA met en évidence un certain nombre de facteurs qui contribuent à la crise actuelle, dont le fait que tout le monde – sauf les personnes nécessitant une hospitalisation d'urgence – est automatiquement retenu, y compris les enfants et même les bébés.

La coordination de la réponse locale dans la région d'Évros est un problème majeur. Quatre ministères se partagent la responsabilité de la gestion des migrations, et la répartition des responsabilités au niveau local reste peu claire.

Une solution évidente pour répondre aux besoins immédiats consiste à développer des mécanismes de coordination beaucoup plus solides au niveau opérationnel local, ce qui s'est avéré efficace dans d'autres États membres de l'UE.

Les données et informations utilisées dans le rapport ont été collectées directement par des experts de la FRA par le biais d'entretiens avec des acteurs clés, dont des personnes en rétention et les autorités publiques concernées, et d'observations directes des conditions à la frontière et dans les centres de rétention, ainsi qu'à partir de données secondaires. Le gouvernement grec a accordé à la FRA un accès sans restriction à toutes les installations de rétention. L'agence Frontex a fourni une assistance importante pour faciliter les recherches sur le terrain.

En 2010, 90% des détections de franchissements irréguliers de frontière sur toutes les frontières terrestres et maritimes extérieures de l'UE ont lieu aux frontières terrestres et maritimes extérieures de l'UE en Grèce. Jusqu'à 350 personnes par jour franchissent la frontière orientale à Évros. Le plus grand groupe (44%) vient d'Afghanistan. En 2010, 45 personnes ont perdu la vie en essayant de franchir la frontière dans la région d'Évros (voir www.frontex.europa.eu).

Le rapport de la FRA est disponible à l'adresse suivante (en anglais):

http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Greek-border-situation-report2011_EN.pdf

Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'équipe chargée des médias de la FRA:

E-mail: media@fra.europa.eu

Tél.: +43 158 030 642